

## CESS professionnel

### CESS P

**3 matières obligatoires (ou 4 selon l'option) de 7<sup>e</sup> année**  
**+ les matières de l'OBG de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années**

#### FORMATION COMMUNE

**3 ou 4 matières obligatoires en fonction de l'OBG choisie**

- Français (4h)
- Formation scientifique (2h)
- Formation sociale et économique (2h)
- Mathématique (2h) **uniquement** pour :
  - assistant/e de maintenance PC-réseaux
  - électricien/ne installateur/trice en résidentiel
  - électricien/ne installateur/trice industriel
  - mécanicien/ne d'entretien
  - métallier/ère-soudeur/euse
  - *mécanicien/ne d'entretien automobile* (dans le cas où vous auriez une dérogation\* pour présenter cette OBG)
- Langue moderne I (néerlandais, anglais ou allemand) (2h) **uniquement** pour :
  - restaurateur/trice
  - *vendeur/euse* (dans le cas où vous auriez une dérogation\* pour présenter cette OBG)
- ou** Langue moderne I (néerlandais, anglais ou allemand) (4h) **uniquement** pour :
  - *auxiliaire administratif/ve et d'accueil* (dans le cas où vous auriez une dérogation\* pour présenter cette OBG)

#### Les **matières** théoriques et pratiques<sup>2</sup> de l'option de base groupée (**OBG**) de votre choix

- Assistant/e de maintenance PC-réseaux
- Boucher/ère-Charcutier/ère
- Boulanger/ère-pâtissier/ère
- Carreleur/euse
- Couvreur/euse-Etancheur/euse
- Cuisinier/ère de collectivité
- Ébéniste
- Électricien/ne installateur/trice en résidentiel
- Électricien/ne installateur/trice industriel/le
- Mécanicien/ne d'entretien
- Menuisier/ère
- Métallier/ère-soudeur/euse
- Monteur/euse en sanitaire et chauffage
- Ouvrier/ère qualifié/e en construction - gros œuvre
- Peintre
- Plafonneur/euse
- Restaurateur/trice
- Tapissier/ère-garnisseur/euse

\* Pour toute inscription dans une autre option que celles précisées ci-dessus, veuillez-vous référer aux possibilités de dérogation et à la procédure expliquée dans le document « Jurys - dérogation - procédure » publié sur notre site internet.

Notez que les OBG suivantes ne sont **pas** organisables aux jurys :

Aide-soignant(e) (sauf si CQ) ; Electroménager et matériel de bureau ; Mécanicien(ne) en cycles ; Mécanicien(ne) pour matériel de parcs, jardins et espaces verts ; Peintre-décorateur(trice) ; Puériculteur(trice) ; Puériculture.

**Cette liste est continuellement mise à jour**